

Le service de presse du Secrétariat international aux attachés de presse
Communiqué de presse sur l'Europe

Embargo : mercredi 3 février 1993 à 00 h 01 GMT

Index AI : EUR 03/01/93

Traduction et diffusion aux sections francophones et au Secrétariat
international : LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY
INTERNATIONAL - ÉFAI -

RACISME

Des violations des droits de l'homme sont commises en Europe par des policiers

Amnesty International constate que la conduite des forces de police en Europe illustre cruellement la montée de la violence raciste dans la région.

Dans de nombreux pays d'Europe occidentale, souligne l'Organisation, des policiers - ceux-là même qui devraient enquêter sur les violences à caractère raciste et les empêcher - prennent part à des agressions extrêmement violentes et infligent eux-mêmes des traitements dégradants.

Amnesty International affirme : « *On nous a signalé le cas de personnes qui avaient été passées à tabac, d'un demandeur d'asile âgé de quatorze ans qui a eu le bras cassé, d'un motocycliste renversé par une voiture, puis battu par le chauffeur. Et ces personnes n'ont pas été victimes d'organisations racistes mais bien de policiers.*

« *Et pour aggraver les choses, il est malheureusement rare de voir ces policiers répondre de leurs actes devant la justice. Les gouvernements en sont les responsables : en ne réprimant pas les agissements à caractère raciste de leurs propres fonctionnaires, ils cautionnent implicitement les agressions racistes commises dans la société en général.* »

Amnesty International appelle les gouvernements à prendre des mesures énergiques pour sanctionner les actes de torture et les mauvais traitements imputables à des membres de la police et à d'autres agents de l'État. Elle les exhorte en outre à ne pas se comporter d'une façon qui pourrait

paraître cautionner ou encourager les violences racistes dans la société en général. L'Organisation recommande aux gouvernements d'Europe occidentale de faire savoir clairement qu'ils ne toléreront aucun comportement raciste de la part des policiers. Elle les invite notamment à instaurer une procédure de filtrage avant l'embauche afin de ne pas recruter de policiers racistes, à donner une formation dans ce domaine aux membres des forces de police, et à licencier éventuellement les policiers qui feraient preuve de racisme dans l'exercice de leurs fonctions.

C'est ainsi qu'au Royaume-Uni, des victimes de mauvais traitements infligés par la police se sont tournées vers les juridictions civiles. Dans plusieurs affaires récentes, des dizaines de milliers de livres sterling ont été versées par la police, sans que celle-ci n'admette jamais sa responsabilité.

En juillet 1991, la police métropolitaine londonienne a versé la somme de 40 000 livres sterling (340 000 francs environ) à titre d'indemnisation à Leslie Burnett, un jardinier paysagiste de race noire. Cet homme avait été interpellé pour avoir apparemment tenté de forcer la serrure d'une voiture. Il a été passé à tabac, frappé à coups de pied et traité de « *salaud de Noir* ». La police a payé mais n'a pas reconnu sa responsabilité.

De tels faits ne sont malheureusement pas exceptionnels. Dans de nombreux pays d'Europe, la race de la victime semble avoir joué un rôle dans des cas de torture et de mauvais traitements infligés par des policiers. Les responsables n'ont la plupart du temps pas été déférés à la justice.

- Autriche 1989. Mustafa Ali, un citoyen autrichien d'origine égyptienne, et l'un de ses amis ont été interpellés par la police pour avoir traversé la rue alors que le signal pour piétons était au rouge. Ils étaient les seuls non européens parmi les piétons qui traversaient à ce moment-là, et ont fait l'objet d'insultes à caractère raciste. Mustafa Ali, qui refusait de payer une amende, a été passé à tabac et arrêté. Pendant sa garde à vue, il a perdu connaissance après avoir été projeté à travers une vitre. Bien que cet homme ait porté plainte, une conspiration du silence de la part de la police a empêché que les coupables soient poursuivis.
- France 1991. Aïssa Ihich, citoyen français né de parents marocains, est mort des suites d'une crise d'asthme pendant sa garde à vue. Les policiers l'auraient frappé et lui auraient refusé ses médicaments. Un médecin expert a été inculpé d'homicide involontaire, mais aucune mesure n'a été prise contre les policiers qui avaient violenté ce jeune homme.
- Danemark 1990. Babading Fatty, touriste gambien, et Himid Hassan Juma, touriste tanzanien, auraient été battus pendant leur garde à vue. Leur cas a été inclus dans une information judiciaire plus vaste, portant sur des accusations de mauvais traitements et de sévices à caractère raciste dont des demandeurs d'asile auraient été victimes dans les prisons de Copenhague.

- **Allemagne 1992.** Parmi plusieurs cas d'agressions racistes commises par des policiers contre des demandeurs d'asile, Amnesty International a eu connaissance d'une descente de police dans un foyer situé à Gränitz. Les occupants ont été tirés de leurs lits, frappés à coups de poing et de matraque. Les plaintes pour mauvais traitements font actuellement l'objet d'une enquête.

- Portugal 1991. Luis Gravanita, dix-neuf ans, a été interpellé par la police, emmené au commissariat, frappé à coups de poing et de pied, et traité d'« *Angolais de merde* ». Ce jeune homme, né en Angola, est de race blanche et de nationalité portugaise. On ignore tout des suites données à cette affaire.
- Espagne 1991. Mohammed Hegazy et Raed Shibli, deux touristes arabes, ont été arrêtés et passés à tabac après que l'un d'eux se fut adressé en italien à un garde civil. Les deux hommes ont déposé une plainte mais on ignore si une enquête a été effectuée.
- Italie 1992. Daud Allawe Ali, demandeur d'asile somalien, a été conduit d'urgence à l'hôpital. Il était sans connaissance après avoir été frappé pendant sa garde à vue. Les autorités affirment qu'il avait participé à une bagarre violente avant son interpellation mais n'ont fourni aucune autre information.
- Grèce 1990. Sehmus Ukus, Kurde de Turquie, a été torturé par des membres de la brigade des stupéfiants de la police d'Athènes. Ceux-ci l'ont frappé et lui ont brûlé les pieds et les organes génitaux avec un briquet. Lorsqu'un de leurs supérieurs leur a demandé pourquoi ils avaient agi de la sorte, ils ont répondu : « *C'est un Turc !* » Aucune mesure disciplinaire n'a été prise contre les policiers responsables.

Amnesty International indique qu'elle n'a cité que quelques exemples d'un problème grave qui doit être abordé de toute urgence. L'Organisation conclut : « *Dans le climat actuel, où l'on constate une recrudescence des attaques racistes et un développement des groupes racistes, l'inertie des gouvernements ne peut que cautionner les crimes racistes commis dans la société en général.*

« *Il est temps pour les gouvernements de réagir, il est temps de mettre un terme à ces violations des droits de l'homme et de déférer les coupables à la justice.* »

FIN DU COMMUNIQUÉ